

QUARTIER SUACOT

Quartier Suacot - Terre Sainte

Maîtrise d'ouvrage :

RSMAR



Quartier Suacot
97 448 SAINT-PIERRE cedex
e-mail : jeanjacques.glica@rsmar.re

Maîtrise d'Oeuvre :

Architecte mandataire :

Tand'M Réunion
13 ruelle Lallemand - 97410 Saint Pierre
T: 02 93 47 17 34
e-mail : louis@tand-m-architectes.com
web : www.tand-m-architectes.com



BET Structure :

EMCI
e-mail : emci.mickaelmadoure@emci.re

BET VRD :

Dauphinfra
e-mail : bet-dauphinfra@orange.fr

BET Fluides :

AIR
e-mail : a.toullec@darwin-concept.fr

BET QE :

Résiliens
e-mail : simon.chauvat@resiliens.re

Paysage :

AWE
e-mail : awe.paysage@gmail.com

Economiste :

CIEA
e-mail : ciea_contact@ciea.re

DCE

CCTP

LOT 10 - REVETEMENTS DURS, PEINTURES, SOLS SOUPLES



Affaire : **R150-02**

MARS 2026

Ech.

EMETTEUR	PROJET	PHASE	TYPE	LOT	IDEN.	N° SERIE	INDICE
TMR	QSU	DCE	PDG	ARC	10	000020	1

10.	REVÊTEMENTS DURS, PEINTURES, SOLS SOUPLES	4
10.1	GENERALITES	4
10.1.1	Consistance des travaux	4
10.1.2	Prescriptions générales	5
10.1.3	Prescriptions particulières relatives aux matériaux et à la mise en œuvre des travaux de peinture	5
10.1.3.1	Qualité et provenance des matériaux	5
10.1.3.2	Réception des supports et compatibilités	6
10.1.3.3	Enduits garnissant et de finition	6
10.1.3.4	Peinture et vernis	6
10.1.3.5	Sur plâtre, fibrociment et dérivés	7
10.1.3.6	Sur métaux	7
10.1.3.7	Sur boiserie	7
10.1.3.8	Application des couches de peinture	7
10.1.3.9	Travaux accessoires	7
10.1.3.10	Échafaudages	7
10.1.3.11	Nettoyage	7
10.1.3.12	Coordination	8
10.1.3.13	Carte et échantillons	8
10.1.3.14	Garantie	8
10.1.4	Prescriptions particulières relatives aux matériaux et à la mise en œuvre des travaux de revêtements durs et/ou souples	8
10.1.4.1	Classement UPEC et Glissance	8
10.1.4.2	Qualité et provenance des matériaux	9
10.1.4.3	Réception des supports et compatibilités	10
10.1.4.4	Nettoyage	10
10.1.4.5	Coordination	10
10.1.4.6	Carte et échantillons	11
10.1.4.7	Garantie	11
10.1.4.8	Règles de mise en œuvre des revêtements de sol	11
10.2	LIMITES DE PRESTATIONS	11
10.3	DESCRIPTION ET LOCALISATION DES TRAVAUX ET OUVRAGES DE REVÊTEMENTS DURS	12
10.3.1	Revêtements durs (sols)	12
10.3.1.1	Sols scellés 52.1	13
10.3.1.1.1	Carrelage intérieur grès cérame - joints minéral silicate – U3SP3E1C0 - SOL111	13
10.3.1.1.2	Carrelage intérieur grès cérame - joints minéral silicate – U3P2E2C1 - SOL112	13
10.3.1.2	Sols collés 52.2	14
10.3.1.2.1	Carrelage intérieur grès cérame - joints minéral silicate - U3SP3E1C0 - SOL131	14

LOT 10 REVÊTEMENTS DURS, PEINTURES, SOLS SOUPLES

10.3.1.2.2	Carrelage intérieur grès cérame - joints minéral silicate - U3P2E2C1 - SOL132	14
10.3.2	Revêtements durs (murs)	15
10.3.2.1	Plinthes droites.....	15
10.3.2.2	Revêtement mural grès cérame - joints minéral silicate - MUR101	15
10.3.3	Travaux et ouvrages divers	15
10.3.3.1	Barre de seuil, arrêt de revêtement, profilés de transition, de fractionnement.....	15
10.3.3.2	Profilés d'arrêt de revêtements muraux	16
10.4	DESCRIPTION ET LOCALISATION DES TRAVAUX ET OUVRAGES DE PEINTURES	17
10.4.1	Travaux préalables à la mise en peinture des ouvrages	17
10.4.1.1	Préparation des supports avant mise en peinture.....	17
10.4.2	Travaux de finition intérieure	17
10.4.2.1	Murs	17
10.4.2.1.1	Peinture acrylique – Pièces sèches - 1 couche - MUR001.....	17
10.4.2.1.2	Peinture acrylique – Pièces sèches - 2 couches - MUR003.....	18
10.4.2.1.3	Peinture acrylique – Pièces humides - 2 couches - MUR004.....	19
10.4.2.2	Plafonds	19
10.4.2.2.1	Peinture acrylique – Pièces sèches - 1 couche - PLF001	19
10.4.2.2.2	Peinture acrylique – Pièces sèches - 2 couches - PLF003	19
10.4.2.2.3	Peinture acrylique – Pièces humides - 2 couche - PLF004.....	19
10.4.2.3	Ouvrages bois et dérivés	20
10.4.2.3.1	Peinture de finition sur huisseries, portes et ouvrages bois et dérivés.....	20
10.4.3	Travaux de finition extérieure	20
10.4.3.1	Voiles bétons et assimilés.....	20
10.4.3.1.1	Peinture extérieure d'imperméabilisation I3 - MUR019	20
10.4.3.1.2	Traitement des points particuliers avec système I4 avec armature rapportée	21
10.4.3.2	Ouvrages métalliques	21
10.4.3.2.1	Peinture sur huisseries et portes métalliques	21
10.5	DESCRIPTIONS ET LOCALISATION DES OUVRAGES DE SOLS SOUPLES	23
10.5.1	Travaux préalables	23
10.5.1.1	Préparation des supports avant pose des revêtements de sols	23
10.5.1.2	Barrière anti remontée d'humidité	23
10.5.2	Revêtements de sols collés.....	24
10.5.2.1	Sol en Lès PVC collés U3 P3 E2 C2 - SOL205	24
10.5.2.2	Sol acoustique en Lès PVC collés U3 P3 E2 C2 - SOL257	24
10.5.3	Ouvrages divers et accessoires	25
10.5.3.1	Plinthes PVC	25
10.5.3.2	Tapis gratte pieds.....	25

LOT 10 REVÊTEMENTS DURS, PEINTURES, SOLS SOUPLES

10.5.4	Protection / nettoyage / réception	26
10.5.4.1	Nettoyage en cours de chantier	26
10.5.4.2	Nettoyage fin de chantier	26

10. REVÊTEMENTS DURS, PEINTURES, SOLS SOUPLES

10.1 GENERALITES

La présente notice concerne la description et localisation des travaux de :

REVÊTEMENTS DURS, PEINTURES et SOLS SOUPLES

Les travaux comporteront toutes les prestations et matériels nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble des installations à réaliser au titre du présent lot.

Les spécifications techniques qui suivent complètent les spécifications communes à tous les corps d'état que l'Entreprise doit obligatoirement posséder et connaître.

10.1.1 Consistance des travaux

Les prestations du présent lot comprennent :

- Les études, plans d'appareillage et calepinage éventuel des revêtements ;
- La fourniture préalable à tout début d'exécution des plans techniques pour accord par le Maître d'Œuvre ;
- La réception des supports ;
- La mise en peinture :
 - Des locaux intérieurs traités d'une manière générale avec de la peinture acrylique ou une lasure minérale
 - Des façades non revêtues
 - Des ouvrages métalliques extérieurs tels que huisseries et portes métalliques
 - Des ouvrages bois tels que huisseries et portes bois intérieurs, plinthes et habillage en médium, ...
- La mise en œuvre des ouvrages divers tels que bande d'éveil à la vigilance collées, ...
- La fourniture des revêtements ;
- La pose des revêtements de sol durs, comprenant :
 - La pose collée ou scellée sur chape des revêtements de sol ;
 - Le coulage des joints ;
 - L'ensemble des travaux, compris coupes droites ou biaises, découpes, entailles, chutes, petites parties, armature fibrée ou treillis métallique si nécessaire, façon de joint de retrait, nettoyage et protections et tous détails suivant recommandations du fabricant ;
- La pose des revêtements muraux durs, comprenant :
 - La pose collée des revêtements muraux, y compris coupes, découpes, déchets et petites parties, jointoiement, nettoyage et protections ;
 - La fourniture et mise en œuvre de joints souples d'étanchéité entre les revêtements muraux et les appareils sanitaires ou tablettes ;
- La fourniture et mise en œuvre de baguettes d'arrêt de revêtement.
- La fourniture et mise en œuvre des revêtements souples y compris toutes sujétions de travaux, préparatoires, découpes, accessoires et finition
- Les dispositifs d'interdiction d'accès des locaux pendant la durée des travaux et pendant les délais de protection ;

- L'enlèvement de tous déchets, débris, emballages dus aux travaux du présent lot, y compris les couches de protection.
- Le nettoyage des locaux en cours de chantier et au préalable à la réception des travaux

10.1.2 Prescriptions générales

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché ainsi qu'aux normes NF, NF-DTU et NF EN systématiquement applicables au présent marché.

Ces documents et normes ne sont donc pas rappelés dans le descriptif.

Lorsque des références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'Entrepreneur :

- Sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité ;
- Sur un détail technique particulier, pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement un texte figurant dans des documents réputés connus de l'entreprise ;
- Sur une norme NF, NF-DTU ou NF EN dont l'application n'est pas imposée dans le présent marché.

NOTA IMPORTANT :

Les entrepreneurs seront tenus de s'assurer, avant la remise de leur offre, que les ouvrages prévus par le maître d'œuvre dans le descriptif ci-après répondent bien aux spécifications ci-dessus. Dans le cas contraire éventuel, l'entrepreneur fera par écrit les observations qu'il jugera utiles, et les joindra à son offre.

10.1.3 Prescriptions particulières relatives aux matériaux et à la mise en œuvre des travaux de peinture

10.1.3.1 Qualité et provenance des matériaux

Les matériaux doivent :

- Satisfaire aux normes en vigueur
- Avoir reçu un avis technique du CSTB
- Être de 1ère qualité dans le choix désigné
- Être parfaitement homogènes
- Être compatibles entre eux et avec les supports fournis par les autres corps d'état
- Être compatibles avec les éléments de finition des corps d'état recouvrant
- Respecter les teneurs maximales en COV pour vernis et peintures définies par la Directive Européenne 2004/42/CE
- Répondre aux exigences du protocole AFSSET, version 2009 en ce qui concerne les émissions de COV et de formaldéhyde.

MATÉRIAUX ET PROCÉDÉS TRADITIONNELS

Pour les matériaux et procédés traditionnels, en cas de non-conformité aux règles précédentes, le maître de l'ouvrage se réserve le droit soit de faire recommencer les travaux, soit d'appliquer un rabais proportionnel.

MATÉRIAUX ET PROCÉDÉS NON TRADITIONNELS

Les matériaux, procédés, éléments ou équipements non traditionnels ne pourront être admis que s'ils font l'objet :

- Soit d'un Avis Technique favorable de la Commission du CSTB

- Soit d'une enquête technique favorable par un contrôleur technique agréé.

10.1.3.2 Réception des supports et compatibilités

Avant tout début d'exécution, l'Entrepreneur doit :

- Réceptionner les supports des lots sur lesquels il doit appliquer des propres ouvrages
- Signaler au Maître d'œuvre les imperfections et malfaçons
- S'assurer de la bonne conformité et de la siccité du support à couvrir
- S'assurer du séchage suffisant des supports pour assurer la bonne tenue des peintures

Faute d'avoir formulé ces réserves avant l'exécution des travaux, il sera entièrement responsable de la tenue et de l'aspect de ses ouvrages, sans pouvoir prétendre à dédommagement du fait du mauvais état des subjectiles.

10.1.3.3 Enduits garnissant et de finition.

Avant toute exécution d'enduit, l'entrepreneur procédera à la réception des faces à enduire en présence du Maître d'Œuvre et de l'entreprise de gros œuvre, ceci pour s'assurer des aplombs et de la planéité des faces, dans la limite des tolérances admises.

Il sera autorisé l'emploi de procédé de pulvérisation mais cet emploi sera soumis au préalable à l'autorisation du Maître d'Œuvre.

L'entrepreneur prendra alors toutes dispositions nécessaires pour la préservation des ouvrages limitrophes.

Ces produits devront recouvrir exactement et complètement les surfaces sur lesquelles ils seront appliqués. Ces travaux comportant également obligatoirement le rebouchage des trous, le calfeutrement des moulures, chanfrein, plinthes, etc. Ces matériaux devront être compatibles avec le subjectile à recouvrir et compatibles entre eux.

10.1.3.4 Peinture et vernis

Tous les ouvrages seront parfaitement couverts, le nombre de couches aux articles suivants étant un minimum.

Les différentes couches de peinture devront être d'une tonalité légèrement différente, afin de permettre le contrôle des couches, leur qualité d'application. Une nouvelle couche ne sera appliquée qu'après un séchage suffisant et une révision complète de la couche précédente, les aspérités ou irrégularités étant effacées et les gouttes et coulures grattées. De même, les peintures sur mastic de vitrerie ne seront exécutées qu'après séchage complet de celui-ci. Si les menuiseries sont destinées à être traitées par un produit fongicide, insecticide, les feuillures et les parements de pare closes qui seront en contact avec le mastic devront être revêtus d'un vernis incolore de façon à les rendre imperméables aux huiles des mastics.

Les reprises de peinturages ne seront pas perceptibles. La surface finie sera nette, uniforme, sans traits ni rayures. Il ne sera constaté aucune surépaisseur anormale dans les feuillures, gueules de loup, etc....

L'entreprise de peinture devra exécuter toutes les retouches consécutives à l'installation et réglage des menuiseries après l'intervention du corps d'état concerné.

Les travaux de peinture et vernis ne seront exécutés qu'après examen des subjectiles.

Ces derniers pourront être de plusieurs natures.

LOT 10 REVÊTEMENTS DURS, PEINTURES, SOLS SOUPLES

10.1.3.5 Sur plâtre, fibrociment et dérivés.

L'Entrepreneur devra alors procéder à la réception de l'état de surface en présence du Maître d'Œuvre ceci pour vérifier les aplombs, équerrage et planéité des faces à peindre, dans la limite des tolérances admises.

10.1.3.6 Sur métaux.

Les ouvrages métalliques sont livrés bruts de galvanisation à chaud par trempage, le dérochage et couche de fixation sont à la charge du présent lot avant mise en peinture (sauf spécifications contraires de **Thermolaquage** au descriptif du **LOT 07 METALLERIE, SERRURERIE, à charge le cas échéant du LOT 07 METALLERIE, SERRURERIE**).

10.1.3.7 Sur boiseries.

L'Entrepreneur procédera au brossage et à l'application d'un enduit repassé et poncé, selon l'aspect que l'on souhaite obtenir. Une couche d'impression sera donnée sur les huisseries avant la pose de celle-ci.

10.1.3.8 Application des couches de peinture.

Dans tous les cas, l'application des peintures, vernis, enduits et préparations assimilées ne devra être faite :

- Par température ambiante supérieure à 5°C et inférieure ou égale à 35°C et avec une hygrométrie inférieure à 80% H.R.
- Sur des subjectiles secs et non surchauffés.

Avant l'application de toute couche, la surface qui la reçoit sera débarrassée des souillures, poussières, taches de graisse, etc., ainsi que les graffitis divers.

Les peintures et vernis devront, en cours d'emploi, être maintenus dans un parfait état d'homogénéité (enlèvement des peaux superficielles, brassage et tamisage).

Ces produits seront entreposés dans un local à la disposition de l'entrepreneur.

Les ouvrages préparatoires (couches d'impression primaires, etc..), les couches intermédiaires et de finition devront répondre des DTU et mémentos.

10.1.3.9 Travaux accessoires.

En plus des travaux normalement prévus, la surface de chaque couche sera légèrement poncée avant l'application de la couche suivante ; le film décoratif de la peinture devra présenter un aspect uniforme et sans grain.

10.1.3.10 Échafaudages.

Pour l'ensemble des travaux de peinture, sont implicitement inclus tous les échafaudages réglementaires nécessaires à la mise en œuvre des ouvrages.

10.1.3.11 Nettoyage.

Avant réception, l'entrepreneur du présent lot aura à sa charge le nettoyage de mise en service comprenant le nettoyage des sols, vitres, revêtements muraux, appareils sanitaires et robinetterie, appareils de chauffage, appareillages électriques, etc.

Pour tous les lots, les entrepreneurs auront à leur charge :

- La protection de leurs ouvrages pendant les travaux (compris dépose desdites protections en fin de chantier)

LOT 10 REVÊTEMENTS DURS, PEINTURES, SOLS SOUPLES

- Le nettoyage à la fin de leurs travaux
- La fixation de leurs ouvrages.

10.1.3.12 Coordination.

L'entrepreneur devra réaliser ses ouvrages en parfaite coordination avec tous les autres corps d'état.

Il devra prévoir dans son étude toutes les sujétions d'exécution entraînées en cours de réalisation, par l'incorporation des éléments des différents corps d'état, étant entendu que ces sujétions sont incluses dans le prix et le délai imposé.

Il s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'établissement et à l'exploitation du planning.

10.1.3.13 Carte et échantillons

A toutes réquisitions de la Maîtrise d'œuvre, l'Entrepreneur devra fournir des cartes, un choix d'échantillons en particulier pour la détermination des tons à mettre en œuvre :

L'entreprise présentera au maître d'œuvre les gammes de coloris disponibles, ce dernier se réservant le droit de demander des coloris différents de ceux présentés.

Le maître d'œuvre pourra en outre demander :

- La mise au point des coloris souhaités
- L'exécution d'essais en nombre suffisant, sous forme de surface témoin de l'ordre de 1 m²

Il pourra être prélevé, en présence du Maître d'Ouvrage, des échantillons d'ouvrages à des fins d'expertise.

Dans le cas où les ouvrages livrés seraient d'une qualité inférieure à celle précisée au marché, l'ensemble de la livraison serait refusé, y compris les quantités déjà exécutées.

L'entrepreneur aura à sa charge la remise en état des ouvrages suivant le cahier des charges.

10.1.3.14 Garantie.

L'Entrepreneur sera tenu d'entretenir ses travaux de peinture dans un état parfaitement propre entre l'achèvement des travaux et la réception.

Il demeure responsable de tous accidents qui pourraient résulter de dommages et intérêts qui pourraient être demandés par voie de conséquence.

S'il survient pendant le délai de garantie une avarie dont la réparation lui incombe, elle lui sera notifiée par écrit et s'il négligeait de faire le nécessaire dans le délai fixé par le maître d'ouvrage, l'avarie serait réparée d'office à ses frais.

10.1.4 Prescriptions particulières relatives aux matériaux et à la mise en œuvre des travaux de revêtements durs et/ou souples

10.1.4.1 Classement UPEC et Glissance

Suivant **e-cahier du CSTB n°3782-V2 de juin 2018** Notice sur le classement UPEC et Classement UPEC des locaux

Tableau 2 - Bâtiments civils et administratifs, publics et privés

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
B 1	S'il y a utilisation d'une chaise à roulette dans le local, sans protection particulière du revêtement, alors le local est au moins classé P ₃	
I - Locaux d'activités		
B 2	Plateau recouvert avant cloisonnement, bureau paysager non cloisonné, bureau collectif	U ₃ P ₃ E ₁ C ₀
B 3	Bureau individuel	U ₂₈ P ₃ E ₁ C ₀ <i>Nota 1</i>
B 4	Salle de conférences, salle de réunion	U ₃ P ₂ E ₁ C ₀
B 5	Bibliothèque (salle de lecture)	U ₃ P ₂ E ₁ C ₀
B 6	Salle publique de réunion (exemple : salle du conseil) La tenue à la cigarette est une donnée essentielle pour ces locaux.	U ₃₈ P ₃ E ₁ C ₁ <i>Nota 2</i>
B 7	Salle publique de réunion avec accès sur l'extérieur	U ₃₈ P ₃ E ₂ C ₁
B 8	Foyer de jeunes - Salle polyvalente (exemple : salle des fêtes d'une mairie) La tenue à la cigarette est une donnée essentielle pour ces locaux.	U ₃₈ P ₃ E ₂ C ₁
B 9	Musée, salle d'exposition ; hors hall de réception du public (Cf. B 12 ou B 13)	U ₃₈ P ₃ E ₁ C ₀
B 10	Lieu de culte ; hors zone d'accès direct de l'extérieur et allée principale	U ₃ P ₂ E ₁ C ₀
II - Hall de réception du public et zones de distribution		
B 11	Zone d'accès direct de l'extérieur et allée principale de B10	U ₃₈ P ₃ E ₂ C ₁
B 12	Hall de réception du public avec trafic important y compris piliers d'ascenseur au rez-de-chaussée et zone d'accès direct de l'extérieur	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁
B 13	Hall de réception du public avec trafic modéré et piliers d'ascenseur au rez-de-chaussée	U ₃₈ P ₃ E ₂ C ₁ <i>Nota 2</i>
B 14	Couloirs, dégagements, circulations (sauf circulation dans une zone de locaux techniques)	U ₃₈ P ₃ E ₁ C ₀
B 15	Escaliers, y compris piliers	U ₃₈ P ₃ E ₁ C ₀
III - Locaux annexes et petits locaux techniques, y compris zones de distribution		
B 16	Archives, locaux de classement sans trafic d'engins lourds tels que transpalettes	U ₃ P ₃ E ₁ C ₀
B 17	Sanitaires	U ₃ P ₂ E ₂ C ₁
B 18	Reprographie sans trafic d'engins lourds tels que transpalettes	U ₃ P ₃ E ₂ C ₃
B 19	Locaux d'informatique	U ₃ P ₃ E ₁ C ₀
IV - Restaurant d'entreprise		
B 20	Cafeteria, salle à manger, sauf la zone du comptoir de distribution	U ₃₈ P ₃ E ₁ C ₁
B 21	Comptoir de distribution	U ₄ P ₃ E ₂ C ₂
B 22	Cuisine collective et annexes	U ₄ P ₄₈ E ₃ C ₂
B 23	Local de réchauffage des plats sans zone de lavage	U ₄ P ₃ E ₂ C ₂
B 24	Local de réchauffage des plats avec zone de lavage	U ₄ P ₄ E ₃ C ₂ <i>Nota 3</i>
Nota 1 : compte tenu de l'expérience acquise, il s'avère qu'en céramique, un carreau U ₃ est nécessaire Nota 2 : selon l'expérience acquise, un revêtement plastique U ₃ convient Nota 3 : lorsque traités en carreaux céramiques, ces locaux nécessitent l'utilisation de carreaux P ₄ .		

et

Norme XP P05-011 d'octobre 2005 Classement des locaux en fonction de leur résistance à la glissance

10.1.4.2 Qualité et provenance des matériaux

Les matériaux doivent :

- Satisfaire aux normes en vigueur
- Avoir reçu un avis technique du CSTB
- Être de 1ère qualité dans le choix désigné
- Être parfaitement homogènes
- Être compatibles entre eux et avec les supports fournis par les autres corps d'état
- Être compatibles avec les éléments de finition des corps d'état recouvrant

LOT 10 REVÊTEMENTS DURS, PEINTURES, SOLS SOUPLES

- Respecter les teneurs maximales en COV pour vernis et peintures définies par la Directive Européenne 2004/42/CE
- Répondre aux exigences du protocole AFSSET, version 2009 en ce qui concerne les émissions de COV et de formaldéhyde.

MATÉRIAUX ET PROCÉDÉS TRADITIONNELS

Pour les matériaux et procédés traditionnels, en cas de non-conformité aux règles précédentes, le maître de l'ouvrage se réserve le droit soit de faire recommencer les travaux, soit d'appliquer un rabais proportionnel.

MATÉRIAUX ET PROCÉDÉS NON TRADITIONNELS

Les matériaux, procédés, éléments ou équipements non traditionnels ne pourront être admis que s'ils font l'objet :

- Soit d'un Avis Technique favorable de la Commission du CSTB
- Soit d'une enquête technique favorable par un contrôleur technique agréé.

10.1.4.3 Réception des supports et compatibilités

Avant tout début d'exécution, l'Entrepreneur doit :

- Réceptionner les supports des lots sur lesquels il doit appliquer des propres ouvrages
- Signaler au Maître d'œuvre les imperfections et malfaçons
- S'assurer de la bonne conformité et de la siccité du support à couvrir
- S'assurer du séchage suffisant des supports pour assurer la bonne tenue des peintures

Faute d'avoir formulé ces réserves avant l'exécution des travaux, il sera entièrement responsable de la tenue et de l'aspect de ses ouvrages, sans pouvoir prétendre à dédommagement du fait du mauvais état des subjectiles.

10.1.4.4 Nettoyage.

Avant réception, l'entrepreneur du présent lot aura à sa charge le nettoyage de mise en service comprenant le nettoyage des sols, vitres, revêtements muraux, appareils sanitaires et robinetterie, appareils de chauffage, appareillages électriques, etc.

Pour tous les lots, les entrepreneurs auront à leur charge :

- La protection de leurs ouvrages pendant les travaux (compris dépose desdites protections en fin de chantier)
- Le nettoyage à la fin de leurs travaux
- La fixation de leurs ouvrages.

10.1.4.5 Coordination.

L'entrepreneur devra réaliser ses ouvrages en parfaite coordination avec tous les autres corps d'état.

Il devra prévoir dans son étude toutes les sujétions d'exécution entraînées en cours de réalisation, par l'incorporation des éléments des différents corps d'état, étant entendu que ces sujétions sont incluses dans le prix et le délai imposé.

Il s'engage à fournir tous les renseignements nécessaires à l'établissement et à l'exploitation du planning.

LOT 10 REVÊTEMENTS DURS, PEINTURES, SOLS SOUPLES

10.1.4.6 Carte et échantillons

A toutes réquisitions de la Maîtrise d'œuvre, l'Entrepreneur devra fournir des cartes, un choix d'échantillons en particulier pour la détermination des coloris à mettre en œuvre :

L'entreprise présentera au maître d'œuvre les gammes de coloris disponibles, ce dernier se réservant le droit de demander des coloris différents de ceux présentés.

10.1.4.7 Garantie.

L'Entrepreneur sera tenu d'entretenir ses travaux de revêtements de sols dans un état parfaitement propre entre l'achèvement des travaux et la réception.

Il demeure responsable de tous accidents qui pourraient résulter de dommages et intérêts qui pourraient être demandés par voie de conséquence.

S'il survient pendant le délai de garantie une avarie dont la réparation lui incombe, elle lui sera notifiée par écrit et s'il négligeait de faire le nécessaire dans le délai fixé par le maître d'ouvrage, l'avarie serait réparée d'office à ses frais.

10.1.4.8 Règles de mise en œuvre des revêtements de sol

- **Affleurement parfait aux zones de transition avec un revêtement différent**
- Respect des joints de dilatation
- Travaux préparatoires, réception des supports et tolérances de pose suivant :
 - Norme NF P90-202 : Supports de revêtements des sols sportifs
 - NF EN 14.904 Sols sportifs - Sols multisport intérieurs
 - NF P 11-213 (DTU 13.3) Dallages
 - NF DTU 53.12 P1-1-1 - Travaux de bâtiment - Préparation du support et revêtements de sol souples
 - NF P 18-201 (DTU 21) Exécution des travaux en béton
 - NF P 14-201 (DTU 26.2) Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
 - Cahier 3469 du CSTB : Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) Exécution des enduits de préparation des sols intérieurs pour la pose de revêtement de sol

10.2 LIMITES DE PRESTATIONS

Sont exclus des prestations du présent lot

- L'exécution des supports ;
- Les raccords de revêtements au droit des canalisations, fourreaux, conduits ou autres accessoires qui seraient posés après l'exécution complète des revêtements ;
- Les rectifications du gros œuvre ou d'autres corps d'état nécessaire pour mettre le chantier en l'état défini aux D.T.U.

Coordination

- Avec le Lot Équipement sportifs pour marquage des zones de jeux et protection des capotages de fourreaux

Autres limites de prestations éventuelles - A Définir en période de préparation de chantier

RAPPEL ET NOTAS DIVERS

Préparations et supports

Les supports seront contrôlés au fur et à mesure de leur exécution par le présent lot. Puis réceptionnés contradictoirement entre le titulaire du lot gros œuvre et le présent lot.

Matériaux de maintenance

En fin de chantier, l'entrepreneur remettra des boîtes (non entamées) pour chaque type de matériau employé à remettre au Maître d'Ouvrage couvrant à minima 5 % des surfaces revêtues y compris plinthes. **A CONFIRMER**

Protection

Pendant toute la durée de travaux le titulaire devra assurer la protection de ses ouvrages. Toute reprise due à la non ou mauvaise protection seront à sa charge.

Localisation :

Sur l'ensemble des surfaces réalisées par le titulaire du présent lot.

Nettoyage

Pendant toute la durée de travaux le titulaire devra assurer la protection de ses ouvrages. Toutes reprise due à la non ou mauvaise protection seront à sa charge.

En fin de travaux, tous les revêtements seront nettoyés avec soins en fin de travaux pour la réception de chantier y compris évacuation des gravats et déchets de toutes sortes à la décharge publique, Nota : l'emploi des acides dilués est formellement prohibé.

Colles et mortiers colles

La mise en œuvre des ouvrages décrits ci-après devra respecter la norme EN 15052 :

[TVOC] (3j) $\leq 10\,000\ \mu\text{g.m}^{-3}$ soit $10\ \text{g/m}^3$

[TVOC] (28j) $\leq 1\,000\ \mu\text{g.m}^{-3}$ soit 1g/m^3

Colle sans solvant : émulsion acrylique contenant moins de 5% de solvant.

Tous les produits mis en œuvre seront classés A+ pour la QAI (Qualité de l'air intérieur) et devront bénéficier d'un Ecolabel Européen version 2014.

Les produits de ragréage, primaires et colles devront bénéficier d'un label EMICODE EC1 Plus

Finition et coloris des revêtements

Soumis à validation du Maître d'Ouvrage et du Maître d'œuvre

10.3 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES TRAVAUX ET OUVRAGES DE REVÊTEMENTS DURS

10.3.1 Revêtements durs (sols)

Prestation : Fourniture et pose de **revêtement de sols** y compris préparation des supports et joints de fractionnement, coupes, découpes, déchets et petites parties, jointoiement. Nettoyage et protections.

Matériau : **grès cérame**

UPEC et glissance : suivant article 10.1.4.1 et détail ci-après

Mise en œuvre :

Pose collée suivant DTU 52.2 ou **scellée** DTU 52.1

NOTA : la forme de pente est à la charge du GROS ŒUVRE - **la forme de pente** sera à contrôler avant pose du carrelage sur l'ensemble des surfaces

Jointoiement **étanche et fongicide, HR, minéral silicate ou époxy**

Finition / Coloris : Mate - palette de couleur 10 teintes vives minimum dans la gamme du fabricant
- Au choix de l'architecte

10.3.1.1 Sols scellés 52.1

10.3.1.1.1 *Carrelage intérieur grès cérame - joints minéral silicate – U3SP3E1C0 - SOL111*

Localisation

RDC

B00CIR2 Circulation
B00PLA13 Palier
C00SAS3 SAS
C00CIR1 Circulation

R+1

B01CIR1 Circulation

Mise en œuvre :

Pose scellée suivant DTU 52.1

Dimensions 30x30 cm

MODE DE MÉTRÉ : au m²

10.3.1.1.2 *Carrelage intérieur grès cérame - joints minéral silicate – U3P2E2C1 - SOL112*

Localisation

RDC

B00SANS8 Sanitaires hommes
B00SANS9 Sanitaires femmes
B00ENT7 Entretien
C00SANS6 Sanitaires Armurerie

R+1

A01SAN4 Sanitaires F
A01SAN5 Sanitaires H
B01VES7 Vestiaires (SG)
B01SAN8 Sanitaires femmes
B01SAN9 Sanitaires hommes
B01ENT2 Entretien

Mise en œuvre :

Pose scellée suivant DTU 52.1

Dimensions 30x30 cm

MODE DE MÉTRÉ : au m²

10.3.1.2 Sols collés 52.2

10.3.1.2.1 *Carrelage intérieur grès cérame - joints minéral silicate - U3SP3E1C0 - SOL131*

Localisation

RDC à R+1

Escaliers 1 et 2

Mise en œuvre :

Pose collée suivant DTU 52.2

Sujét. particulière : * **La première et la dernière marche de chaque volée d'escalier sera pourvue d'une contremarche de 0,10 m de ht contrastée.**

Les nez de marches seront anti dérapant sans débord excessif.

**** Mise en œuvre d'un revêtement de sol pour l'éveil à la vigilance (visuel et tactile) à 50 cm de la première marche des escaliers en haut de chaque volée**

Support : Escaliers B.A. préalablement ragrés et lissés par enduit P3 de 3 mm minimum (fiche technique à fournir au C.T.)

Dimensions 30x30 cm

MODE DE MÉTRÉ : au m²

10.3.1.2.2 *Carrelage intérieur grès cérame - joints minéral silicate - U3P2E2C1 - SOL132*

Localisation

Emprise douche

RDC

B00SANS8 Sanitaires hommes

B00SANS9 Sanitaires femmes

R+1

A01SAN4 Sanitaires F

A01SAN5 Sanitaires H

B01VES7 Vestiaires (SG) Hommes / Femmes Douches

B01SAN9 Sanitaires hommes

B01SAN8 Sanitaires femmes

NOTA : Le revêtement de douches sera anti glissant de classement conforme aux normes et règlements en vigueur et notamment suivant la norme XP P 05-011

Mise en œuvre : **pose collée** suivant DTU 52.2 par **double encollage** au mortier colle certifié CSTB

Support : sur chape fibrée ou dosée à 500k/m³ au mortier de ciment avec forme de pente (à la charge du présent lot), apte à recevoir une étanchéité liquide

NOTA : la forme de pente sera à contrôler avant pose du carrelage sur l'ensemble des salles de bains

Dimensions 10x10 cm

MODE DE MÉTRÉ : au m²

10.3.2 Revêtements durs (murs)

Jointoiement **étanche et fongicide, HR, minéral silicate ou époxy** (Largeur minimum suivant DTU 52.2)

MODE DE MÉTRÉ : au m²

Finition / Coloris : Mate - palette de couleur 10 teintes vives minimum dans la gamme du fabricant
- Au choix de l'architecte

10.3.2.1 Plinthes droites

Localisation

En périphérie des locaux carrelés

Finition / Coloris : Dito carrelage

MODE DE MÉTRÉ : Au mètre linéaire

10.3.2.2 Revêtement mural grès cérame - joints minéral silicate - MUR101

Localisation

Hauteur 2,0 ml au-dessus de la plinthe

RDC

B00SANS8 Sanitaires hommes

B00SANS9 Sanitaires femmes

R+1

A01SAN4 Sanitaires F

A01SAN5 Sanitaires H

B01VES7 Vestiaires (SG) Hommes / Femmes Douches

B01SAN9 Sanitaires hommes

B01SAN8 Sanitaires femmes

Matériau : **grès cérame**

Mise en œuvre : **pose collée** en revêtement vertical, y compris coupes, découpes, déchets et petites parties, jointoiement **étanche et fongicide (minéral silicate)**. Nettoyage et protections.

Support : Murs maçonnés et/ou BA dégraissés et piqués de toutes traces d'enduit, cloisons et doublages en plaques de plâtre ou panneaux dérivés de bois

Sujétion particulière : Le revêtement mural sera en contact avec les appareils sanitaires ou tablettes par l'intermédiaire de profilés sanitaires de type **DURACOVE DCP30 de chez DURAL ou équivalent** (à la charge du présent lot). - Profilés PVC en L (1/4 de ronds interdits)

MODE DE MÉTRÉ : Au m²

10.3.3 Travaux et ouvrages divers

10.3.3.1 Barre de seuil, arrêt de revêtement, profilés de transition, de fractionnement

Localisation

Au droit des changements de nature de sol

Arrêts par profils métalliques collés en **aluminium anodisé**

Hauteur variable selon changement de sol.

MODE DE METRE : INCLUS DANS LES POSTES DES REVÊTEMENTS DE SOLS CI DESSUS

Exemple produit :

Schlüter SCHIENE, RENO-V et RENO-U/-RAMP DILEK-EKSB ou équivalent

10.3.3.2 Profils d'arrêt de revêtements muraux

Localisation

Arrêt de faïences

Les angles rentrant de faïence sont réalisés par profils métalliques collés

En **aluminium anodisé**

En **PVC résistants aux agents chimiques** ou **inox 316L (pour les locaux cuisine)**

Exemple de produit :

Schlüter DILEX AHK AE de Schlüter Systems ou équivalent.

Les angles saillants horizontaux et verticaux et les arrêts de faïence (fenêtres, portes, en partie haute, arrêts verticaux, ...) sont réalisés par profils métalliques collés en **aluminium anodisé**

MODE DE METRE : INCLUS DANS LE POSTE REVÊTEMENTS MURAUX CI-DESSUS

Exemple de produit :

QUADEC AE de Schlüter Systems ou équivalent

10.4 DESCRIPTION ET LOCALISATION DES TRAVAUX ET OUVRAGES DE PEINTURES

10.4.1 Travaux préalables à la mise en peinture des ouvrages

10.4.1.1 Préparation des supports avant mise en peinture

Localisation

Sur tous les ouvrages intérieurs et extérieurs et sur tous les matériaux mis en peinture.

Les travaux préparatoires comporteront :

- **Débullage ou ragréage par mise en œuvre d'un mortier de resurfaçage des supports béton à peindre A CHARGE du LOT GROS ŒUVRE. Le présent lot devra la réception des supports (Voir article 10.1.4.3 ci-avant). Le LOT GROS ŒUVRE devra la reprise des supports béton à peindre jusqu'à compatibilité.**
- Égrenage : à effectuer sur plâtre, placo, voiles béton, au grattoir y compris effaçage des traces, éclaboussures laissées par les différents corps d'état
- Époussetage : enlèvement des poussières sera assuré avant l'application de toute couche de peinture. Les lavages et lessivages sont compris dans l'époussetage.
- Brossage : à effectuer à la brosse dure, de toutes les parties enduites au mortier, ainsi que toutes les parties métalliques, y compris tuyauteries.
- Rebouchage : à l'enduit maigre au gras pour faire disparaître les imperfections des fonds imprimés aussi bien sur les murs que sur les boiseries.
- Dégraissage : les travaux de rinçages et séchage nécessaires seront exécutés au moyen de produits spéciaux (solvants)
- **Ratissage : ratissage à l'enduit pelliculaire par autant de passes que nécessaire pour obtenir le fini accepté par le MOA et le MOE ; le résultat sera soumis à l'approbation de l'architecte.**
- Ponçage : à effectuer quand les opérations d'enduisage et de rebouchage sont terminées et après séchage des enduits et mastics à l'aide d'abrasifs, en particulier avec du papier de verre. Ponçage sur toutes les parties pour obtenir des fonds lisses, y compris ponçages entre couches pour obtenir un travail soigné.
- Protection : l'entreprise devra faire tous les travaux nécessaires à la protection des ouvrages existants (vitrages, huisseries, sanitaires, sols). Les locaux seront remis en état et les protecteurs retirés après exécutions des travaux.

À l'origine des travaux de peinture, l'Entrepreneur du présent lot devra exécuter des surfaces de référence, ceci autant qu'il y a de type de subjectile et de système de peinture. Les emplacements de ces surfaces de référence devront correspondre à l'exposition moyenne du chantier.

Ces échantillons resteront visibles jusqu'à la fin des ouvrages de peinture.

Nota : Les travaux préparatoires sont réputés inclus dans la valeur des prestations de peintures ci-après.

10.4.2 Travaux de finition intérieure

10.4.2.1 Murs

10.4.2.1.1 *Peinture acrylique – Pièces sèches - 1 couche - MUR001*

Localisation

Pièces sèches

Voiles B.A. ou agglomérés de ciment, cloisons, doublages et ouvrages en plaque de plâtre et notamment des locaux suivants :

[Locaux de stockage](#)

[Locaux techniques et assimilés](#)

Prestation : Fourniture et mise en œuvre d'une **peinture de finition monocouche** à base de résine acrylique en phase aqueuse

Caractéristiques : Classement AFNOR : Famille I, classe 7b2

COV (directive 2004/42/CE) 80 g/l

Émission dans l'air intérieur A+

Eco Label Européen

Mise en œuvre au rouleau comprenant :

- travaux préparatoires décrits ci avant
- ratissage à l'enduit pelliculaire
- application d'une couche de primaire
- application d'une couche non diluée
- ressuivi des surfaces entre chaque couche
- échafaudage
- y compris protection, nettoyage et toutes sujétions suivant les prescriptions du fabricant et DTU 59.1.

Subjectile : Neuf

Finition : B – Sur support béton / C – Sur support plaque de plâtre

Couleur : au choix de l'Architecte dans le nuancier du fabricant

MODE DE MÉTRÉ : au m²

Exemple de produit : MONOCRYL 2.1 de chez MAUVILAC® ou techniquement équivalent

10.4.2.1.2 *Peinture acrylique – Pièces sèches - 2 couches - MUR003*

[Localisation](#)

[Pièces sèches](#)

[Voiles B.A. ou agglomérés de ciment, doublages et ouvrages en plaque de plâtre des locaux courants et notamment des locaux suivants :](#)

Prestation : Fourniture et mise en œuvre d'une **peinture de finition décorative dépolluante et antibactérienne** en phase aqueuse

Caractéristiques : Classement NF T 36-005 - Famille I Classe 7 b2

Classement à l'abrasion humide NF EN13300 - Classe 1

Émission dans l'air intérieur A+

Taux de COV <1g/l max en blanc et 5 g/l max en teinte. Valeur limite UE (catA : a) : 30 g/l

Eco Label Européen ou NF environnement

Mise en œuvre au rouleau comprenant :

- travaux préparatoires décrits ci avant
- ratissage à l'enduit pelliculaire
- application d'une couche de primaire

LOT 10 REVÊTEMENTS DURS, PEINTURES, SOLS SOUPLES

- application de deux couches non diluées
- ressuivi des surfaces entre chaque couche
- échafaudage
- y compris protection, nettoyage et toutes sujétions suivant les prescriptions du fabricant et DTU 59.1.

Subjectile : Neuf et Existant

Finition : B – Sur support béton / C – Sur support plaque de plâtre

Couleur : au choix du Maître d'Œuvre.

MODE DE MÉTRÉ : Au m²

Exemple de produit : ACRYSAN PLUS de chez MAUVILAC® ou techniquement équivalent

10.4.2.1.3 *Peinture acrylique – Pièces humides - 2 couches - MUR004*

Localisation

Pièces humides

Voiles B.A. ou agglomérés de ciment, cloisons, doublages et ouvrages en plaque de plâtre et notamment des locaux suivants :

Pièces humides

Douches, vestiaires et sanitaires, locaux ménage et OM

Dito article 10.4.2.1.2 pour locaux humides

10.4.2.2 **Plafonds**

10.4.2.2.1 *Peinture acrylique – Pièces sèches - 1 couche - PLF001*

Localisation

Pièces sèches

Locaux de stockage

Locaux techniques et assimilés

Dito article 10.4.2.1.1 en plafonds

MODE DE MÉTRÉ : Au m²

10.4.2.2.2 *Peinture acrylique – Pièces sèches - 2 couches - PLF003*

Localisation

Pièces sèches, locaux courants

Dito article 10.4.2.1.2 en plafonds

10.4.2.2.3 *Peinture acrylique – Pièces humides - 2 couche - PLF004*

Localisation

Pièces humides

Douches, vestiaires et sanitaires, locaux ménage et OM

Dito article 10.4.2.2.2 pour plafonds des locaux humides

LOT 10 REVÊTEMENTS DURS, PEINTURES, SOLS SOUPLES

10.4.2.3 Ouvrages bois et dérivés

10.4.2.3.1 *Peinture de finition sur huisseries, portes et ouvrages bois et dérivés*

Localisation

Huisserie bois et portes bois de l'ensemble des locaux, façades de gaines du LOT MENUISERIES BOIS, ... y compris tous travaux préparatoires.

Prestation : Fourniture et mise en œuvre d'une peinture de finition acrylique spéciale bois

Caractéristiques : Classement AFNOR : Famille I - Classe 7b2

Émission dans l'air intérieur A+

Mise en œuvre :

- travaux préparatoires décrits à l'article 10.4.1
- application d'une couche d'impression
- application de 2 couches de finition minimum
- ressuivi des surfaces entre chaque couche
- compris protection, nettoyage et tous détails.

Support : Neuf - bois et dérivés

Aspect : Satiné

Finition : A - Soignée

Couleur : au choix de l'Architecte.

MODE DE MÈTRE : Au m²

Exemple de produit : COVABOIS® de chez MAUVILAC® ou techniquement équivalent

10.4.3 Travaux de finition extérieure

10.4.3.1 Voiles bétons et assimilés

10.4.3.1.1 *Peinture extérieure d'imperméabilisation I3 - MUR019*

Localisation

Ouvrages bétons extérieurs apparents nécessitant une imperméabilisation (Débord de planchers notamment, voiles BA non doublés, etc.) ; y compris tous travaux préparatoires

Prestation : Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement semi-épais, mâtt velouté, aux résines acryliques en phase aqueuse pour finition d'un **système d'imperméabilisation I3** sur support sain, sec et cohérent

Caractéristiques : Famille I – Classe 7b2

Mise en œuvre au rouleau comprenant :

- application d'une couche d'impression pigmentée acrylique en dispersion aqueuse, adaptée au support, séchage.
- application d'une couche intermédiaire de renforcement à base acrylique en dispersion aqueuse, séchage.
- application d'une couche de finition de revêtement d'imperméabilité verticale à base acrylique en dispersion aqueuse
- échafaudages

LOT 10 REVÊTEMENTS DURS, PEINTURES, SOLS SOUPLES

- toute polychromie demandée par le Maître d'Œuvre – non limitatif.
- prévoir toutes les sujétions particulières suivant les prescriptions du fabricant et du DTU 42.1.
- prévoir le traitement de tous les points particuliers (ex. : partie arrière et le dessus des acrotères)
- y compris protection, nettoyage et tous détails. L'entreprise devra prendre une assurance complémentaire auprès du fournisseur pour avec une garantie de 10 ans sur le système mise en œuvre (garantie fournisseur/applicateur).

Support : Neuf - béton, enduit ciment

Aspect : Mat

Finition : A - soignée

Couleur : au choix du Maître d'Œuvre.

MODE DE MÉTRÉ : Au m²

Exemple de produit :

RETIPLAST 3000 de chez MAUVILAC® ou techniquement équivalent

10.4.3.1.2 *Traitement des points particuliers avec système I4 avec armature rapportée*

Localisation

Ensemble des points singuliers, (Nez de planchers, acrotères notamment, etc.) y compris tous travaux préparatoires

Prestation : Traitement de tous les points particuliers, surfaces non planes comportant des angles (ex. : partie arrière et le dessus des acrotères, nez de planchers, tableaux et appuis de baies, traitements des joints de dilatations, rejingots, etc.).

Entoilage des seuils d'appuis des menuiseries à prévoir avant pose des menuiseries

MODE DE MÉTRÉ : **POUR MÉMOIRE INCLUS DANS LES QUANTITÉS DU POSTE CI AVANT**

10.4.3.2 **Ouvrages métalliques**

10.4.3.2.1 *Peinture sur huisseries et portes métalliques*

Localisation

Sur blocs-portes métalliques (portes et huisseries) y compris tous travaux préparatoires.

Prestation : Fourniture et mise en œuvre d'une **peinture anticorrosion** à base de résine acrylique modifiée en phase aqueuse.

Caractéristiques : Classement AFNOR : Famille I - Classe 4a

Émission dans l'air intérieur A+

Haute résistance en atmosphère corrosive de type C4, C4G et C5G

Mise en œuvre comprenant :

- travaux préparatoires décrits ci avant
- application d'une couche de primaire antirouille en phase aqueuse
- application de **3 couches de finition anticorrosion en phase aqueuse**
- resuivi des surfaces entre chaque couche
- compris protection, nettoyage et tous détails.

LOT 10 REVÊTEMENTS DURS, PEINTURES, SOLS SOUPLES

Support : Neuf - métal ferreux

Aspect : Velouté

Finition : C - Courant

Couleur : au choix de l'Architecte.

MODE DE MÊTRÉ : Au m²

Exemple de produit : UNIMETAL C4 FINITION de chez MAUVILAC® ou techniquement équivalent

10.5 DESCRIPTIONS ET LOCALISATION DES OUVRAGES DE SOLS SOUPLES

10.5.1 Travaux préalables

10.5.1.1 Préparation des supports avant pose des revêtements de sols

Localisation

Au préalable de la mise en œuvre du revêtement de sol souples ci-après

Avant toute mise en œuvre, l'entrepreneur devra un nettoyage et dépoussiérage par aspiration des sols et l'évacuation des gravats. Il devra la mesure du taux d'humidité des supports qui seront communiqués au C.T. avant mise en œuvre pour avis.

L'entrepreneur doit la fourniture et pose d'un enduit de lissage adapté au revêtement de sol et à son support, à savoir :

Exécution d'un enduit de lissage général sur l'ensemble des surfaces pour lesquelles un revêtement de sol est prévu ci-après, en respectant les prescriptions suivantes :

- Classement imposé à l'enduit de lissage : **P3 minimum** (fiche avis technique à communiquer au CT avant mise en œuvre)
- Emploi d'un produit ayant un avis technique du CSTB en cours de validité
- Application d'un primaire d'accrochage sur les supports poreux (fiche avis technique à communiquer au CT avant mise en œuvre)
- Étalage à la lisseuse inox, sur une base de 5 mm d'épaisseur, la quantité d'enduit consommé devra permettre d'obtenir une planéité satisfaisante du revêtement de sol, sans présence de flashes, pente ou autre irrégularité et suffisante pour être conforme à l'indice d'usure par impact du revêtement associé.

Il devra le traitement des joints de retraits du support : les fiches techniques des produits utilisés seront communiquées au C.T. avant mise en œuvre pour avis.

MODE DE METRE : Au m²

10.5.1.2 Barrière anti remontée d'humidité

Localisation

Locaux en RDC

Nature : Résine époxydique à deux composants, sans solvant. Classé A+

Le produit sera sous AT CSTB.

Dureté Shore D : après 24 heures : 60 - après 7 jours : 75.

Caractéristiques mécaniques après 7 jours à 23°C.

Résistance à la rupture : $44,1 \pm 1,1$ MPa.

Allongement à la rupture : $3,3 \pm 0,4\%$.

Résistance à la compression : $74,4 \pm 2,2$ MPa.

Mise en œuvre :

- Préparation des supports compris grenailage suivant nécessité,

Les supports béton neufs ou anciens doivent être propres, sains, solides et débarrassés de toutes parties mal-adhérentes. Ils ne présenteront aucune trace de laitance, produits de cure, salissures ou produits pouvant nuire à l'adhérence (huiles, graisses, ...).

Les supports béton souillés ou dégradés sont décapés par grenailage, sablage ou rabotage, et soigneusement dépoussiérés.

LOT 10 REVÊTEMENTS DURS, PEINTURES, SOLS SOUPLES

- Traitement des joints de fractionnement et des fissures éventuelles, compris bande de renforcement,
- Application de 2 couches de résine époxy bi-composants (2 x 400 gr/m²),
- Cloutage par mise à refus de sable S 409 à raison de 3,500 à 4,000 kg/m², compris élimination du sable non adhérent après séchage.

MODE DE METRE : au m²

Exemple de produit : HYTEC E336 XTREM de BOSTIK ou équivalent

10.5.2 Revêtements de sols collés

10.5.2.1 Sol en Lès PVC collés U3 P3 E2 C2 - SOL205

Localisation

RDC

A00PFL2 Poste de filtrage
A00CHA3 Chambre Chef de poste et adjoint
B00PER3 Officier de permanence
B00CHA4 Chambre Officier de permanence
B00SER5 Serveur / SIC
B00LCT6 TGBT / SSI / Alarme Arm. / Vidéo / Onduleur
C00CHA5 Ch. Armurerie

Épaisseur : 2,00 mm

Couche d'usure : 0,90 mm

Résistance au poinçonnement : ≤ 0.10 mm

Classement UPEC : U3 P3 E2 C2 Classe d'usage européen : 33/42

Performance acoustique certifiée : **ΔLw = 8 dB**

Glissance : **R10**

Réaction au feu : **Bfl-s1** PV à transmettre au Contrôleur Technique

QAI : **A+**

Exemple produit : TARALAY MILLENIUM COMPACT 33 de chez GERFLOR ou techniquement équivalent.

10.5.2.2 Sol acoustique en Lès PVC collés U3 P3 E2 C2 - SOL257

Localisation

R+1

A01PER1 Salle du personnel
A01CHA2 Chambre plantons
A01CHA3 Chambre plantons
B01BUR6 Bureau du SG
B01CHA3 Chambre des punis hommes/femmes
B01CHA4 Chambre des punis hommes/femmes
B01CHA5 Chambre des punis hommes/femmes

Épaisseur : 3.40 mm

Couche d'usure : 1,00 mm

LOT 10 REVÊTEMENTS DURS, PEINTURES, SOLS SOUPLES

Résistance au poinçonnement : ≤ 0.20 mm

Classement UPEC : U3 P3 E2 C2 Classe d'usage européen : 33/42

Performance acoustique certifiée : **$\Delta L_w = 17$ dB**

Glissance : **R10**

Réaction au feu : **Cfl-s1** PV à transmettre au Contrôleur Technique

QAI : **A+**

Exemple produit : TARALAY MILLENIUM ACOUSTIC 43 de chez GERFLOR ou techniquement équivalent.

10.5.3 Ouvrages divers et accessoires

10.5.3.1 Plinthes PVC

Localisation

En périphérie des sols souples ci-avant

Prestation : Fourniture et pose de plinthe en PVC expansé.

Pose par double encollage par colle à base de polychloroprène ou colle à base de polyuréthane suivant préconisation du fabricant.

Hauteur des plinthes : 6 cm.

Les angles entrants et sortants seront réalisés à l'aide d'un appareil adapté.

Coloris : Au choix du Maître d'œuvre selon la palette de coloris

10.5.3.2 Tapis gratte pieds

NOTA : les tapis fixes présenteront la dureté nécessaire pour ne pas gêner la progression d'un fauteuil roulant et ils ne créeront pas de ressaut de plus de 2 cm.

Localisation

A00SAS1	SAS
----------------	------------

Prestation : Fourniture et la pose d'un tapis gratte-pieds grand trafic, enroulable et carrossable, conforme à la norme accessibilité

Mise en Œuvre : Fourniture et pose scellé d'un encadrement en profilé aluminium anodisé dans un décaissé de fosse de 25 mm ;

Mise en œuvre d'une chape et d'un ragréage dans la réservation ;

Mise en place du tapis dans l'encadrement, composé de profilés aluminium rigide assemblés par des câbles inox souples gainés en PVC, verrouillage par vis et boulon zingués ;

Couleur au choix de l'Architecte dans toute la gamme ;

Y compris coupes, découpes et tous détails.

Dimension : Largeur 180 cm – Profondeur 200 cm

MODE DE METRE : Au m²

Exemple de produit :

Tapis première barrière Esplanade 8500 Trafic intense de chez GRADUS ou équivalent

10.5.4 Protection / nettoyage / réception

10.5.4.1 Nettoyage en cours de chantier

Localisation

POUR MÉMOIRE A inclure dans la valeur des postes ci-dessus

Nettoyage des locaux en fin de chaque intervention. Enlèvement des gravats, déchets, emballages liés au présent lot et évacuation à la décharge.

L'entrepreneur devra également mettre en place des protections provisoires à déposer les jours précédents la livraison. Il demeurera responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux.

10.5.4.2 Nettoyage fin de chantier

Localisation

A prévoir POUR L'ENSEMBLE DE L'OPERATION

L'entreprise aura à sa charge :

Le nettoyage préalable au OPR de type « moyennes mains »

Le nettoyage final avant réception de type « petites mains »

Comprenant nettoyage et lavage :

- des vitres
- des appareils sanitaires
- de tous les sols y compris les locaux techniques
- de l'appareillage électrique
- de tous les ouvrages d'équipements intérieurs
- etc.

MODE DE MÉTRÉ : Au forfait

NOTA : Les produits employés ne devront pas abîmer ou ternir les ouvrages et devront être appropriés à chaque ouvrage.

Pour ce faire, l'entreprise titulaire du présent lot se rapprochera de chaque entreprise afin de déterminer en coordination avec celles-ci le ou les produit(s) adapté au nettoyage

FIN du Descriptif du Lot 10, REVÊTEMENTS DURS, PEINTURES, SOLS SOUPLES

Fait à Saint-Jean de la Blaquière,

Le 8 mars 2026

Rédacteur : Antoine GEOFFROY, CiEA